

---

---

**Cosmétiques — Bonnes Pratiques de  
Fabrication (BPF) — Lignes directrices  
relatives aux Bonnes Pratiques de  
Fabrication**

*Cosmetics — Good Manufacturing Practices (GMP) — Guidelines on  
Good Manufacturing Practices*

**PDF – Exonération de responsabilité**

Le présent fichier PDF peut contenir des polices de caractères intégrées. Conformément aux conditions de licence d'Adobe, ce fichier peut être imprimé ou visualisé, mais ne doit pas être modifié à moins que l'ordinateur employé à cet effet ne bénéficie d'une licence autorisant l'utilisation de ces polices et que celles-ci y soient installées. Lors du téléchargement de ce fichier, les parties concernées acceptent de fait la responsabilité de ne pas enfreindre les conditions de licence d'Adobe. Le Secrétariat central de l'ISO décline toute responsabilité en la matière.

Adobe est une marque déposée d'Adobe Systems Incorporated.

Les détails relatifs aux produits logiciels utilisés pour la création du présent fichier PDF sont disponibles dans la rubrique General Info du fichier; les paramètres de création PDF ont été optimisés pour l'impression. Toutes les mesures ont été prises pour garantir l'exploitation de ce fichier par les comités membres de l'ISO. Dans le cas peu probable où surviendrait un problème d'utilisation, veuillez en informer le Secrétariat central à l'adresse donnée ci-dessous.



**DOCUMENT PROTÉGÉ PAR COPYRIGHT**

© ISO 2007

Droits de reproduction réservés. Sauf prescription différente, aucune partie de cette publication ne peut être reproduite ni utilisée sous quelque forme que ce soit et par aucun procédé, électronique ou mécanique, y compris la photocopie et les microfilms, sans l'accord écrit de l'ISO à l'adresse ci-après ou du comité membre de l'ISO dans le pays du demandeur.

ISO copyright office  
Case postale 56 • CH-1211 Geneva 20  
Tel. + 41 22 749 01 11  
Fax. + 41 22 749 09 47  
E-mail [copyright@iso.org](mailto:copyright@iso.org)  
Web [www.iso.org](http://www.iso.org)

Publié en Suisse

**Sommaire**

Page

<b>Avant-propos</b> .....	<b>iv</b>
<b>Introduction</b> .....	<b>v</b>
<b>1</b> <b>Domaine d'application</b> .....	<b>1</b>
<b>2</b> <b>Termes et définitions</b> .....	<b>1</b>
<b>3</b> <b>Personnel</b> .....	<b>4</b>
<b>4</b> <b>Locaux</b> .....	<b>7</b>
<b>5</b> <b>Équipements</b> .....	<b>9</b>
<b>6</b> <b>Matières premières et articles de conditionnement</b> .....	<b>10</b>
<b>7</b> <b>Production</b> .....	<b>12</b>
<b>8</b> <b>Produits finis</b> .....	<b>15</b>
<b>9</b> <b>Laboratoire de contrôle de la qualité</b> .....	<b>16</b>
<b>10</b> <b>Traitement des produits hors spécifications</b> .....	<b>18</b>
<b>11</b> <b>Déchets</b> .....	<b>18</b>
<b>12</b> <b>Sous-traitance</b> .....	<b>19</b>
<b>13</b> <b>Déviations</b> .....	<b>20</b>
<b>14</b> <b>Réclamations et rappels</b> .....	<b>20</b>
<b>15</b> <b>Gestion des modifications</b> .....	<b>21</b>
<b>16</b> <b>Audit interne</b> .....	<b>21</b>
<b>17</b> <b>Documentation</b> .....	<b>22</b>

## Avant-propos

L'ISO (Organisation internationale de normalisation) est une fédération mondiale d'organismes nationaux de normalisation (comités membres de l'ISO). L'élaboration des Normes internationales est en général confiée aux comités techniques de l'ISO. Chaque comité membre intéressé par une étude a le droit de faire partie du comité technique créé à cet effet. Les organisations internationales, gouvernementales et non gouvernementales, en liaison avec l'ISO participent également aux travaux. L'ISO collabore étroitement avec la Commission électrotechnique internationale (CEI) en ce qui concerne la normalisation électrotechnique.

Les Normes internationales sont rédigées conformément aux règles données dans les Directives ISO/CEI, Partie 2.

La tâche principale des comités techniques est d'élaborer les Normes internationales. Les projets de Normes internationales adoptés par les comités techniques sont soumis aux comités membres pour vote. Leur publication comme Normes internationales requiert l'approbation de 75 % au moins des comités membres votants.

L'attention est appelée sur le fait que certains des éléments du présent document peuvent faire l'objet de droits de propriété intellectuelle ou de droits analogues. L'ISO ne saurait être tenue pour responsable de ne pas avoir identifié de tels droits de propriété et averti de leur existence.

L'ISO 22716 a été élaborée par le comité technique ISO/TC 217, *Cosmétiques*.

## Introduction

Ces lignes directrices sont destinées à fournir un guide des Bonnes Pratiques de Fabrication des produits cosmétiques. Ces lignes directrices ont été préparées à l'intention de l'industrie cosmétique et prennent en compte les besoins spécifiques de ce secteur. Ces lignes directrices donnent des conseils pratiques et organisationnels concernant la gestion des facteurs humains, techniques et administratifs affectant la qualité du produit.

Ces lignes directrices ont été rédigées afin de permettre leur utilisation en suivant le flux des produits de la réception à l'expédition. De plus, pour préciser la manière dont ce document atteint ses objectifs, un «principe» est ajouté à chaque article principal.

Les Bonnes Pratiques de Fabrication constituent le développement pratique du concept d'assurance de la qualité, à travers la description des activités de l'usine qui sont basées sur un jugement scientifique solide et sur les évaluations de risque. L'objectif de ces lignes directrices sur les BPF est de définir les activités qui permettent d'obtenir un produit correspondant aux caractéristiques définies.

La documentation fait partie intégrante des Bonnes Pratiques de Fabrication.